

Mise en ligne le 17/01/23

Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le

SLO

ID : 059-200030633-20230117-2023_28-DE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 12 janvier 2023

Date de convocation : 06 janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Le Pommereuil, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/28 Motion portant sur les conséquences de la hausse des coûts d'électricité pour les résidents des aires d'accueil des gens du voyage

Membres présents (59 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNESETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (4) : BALÉDENT Matthieu à BERANGER Agnès, HISBERGUE Antoine à TRIOUX COURBET Sandrine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, THUILLEZ Martine à MATON Audrey

Membres excusés (2) : CLERC Sylvie, RICHEZ Jean-Pierre

Membres absents (7) : LOIGNON Laurent, RIQUET Alain, LAUDE Pierre, BASQUIN Etienne, HAVART Ludovic, DEFAUX Maurice, MAILLY Chantal

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/28 Motion portant sur les conséquences de la hausse des coûts d'électricité pour les résidents des aires d'accueil des gens du voyage

Les EPCI exercent depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence obligatoire « en matière d'accueil des gens du voyage ».

Les aires d'accueil sont donc équipées d'un compteur central de raccordement et de sous compteurs par emplacements. Du fait de l'absence de contrat individuel, les gens du voyage, contrairement au reste des citoyens, copropriétés, logements sociaux, ne bénéficient d'aucun soutien face à l'envolée des prix de l'énergie.

Ils n'ont donc pas droit au chèque énergie, ni au bouclier tarifaire.

Si l'augmentation des coûts d'électricité supportée par notre EPCI était répercutée en totalité sur les résidents, cela représenterait une augmentation de + 400% pour 2023.

Les occupants devraient donc faire face à des augmentations spectaculaires de leurs factures.

Pour des familles majoritairement allocataires des minimas sociaux, la hausse engendrée peut occasionner un départ contraint des aires, se mettant ainsi, dans l'illégalité, par un stationnement illicite ou une errance.

Le conseil communautaire :

- **REGRETTE vivement que le gouvernement n'ait pas, comme pour tout citoyen, appliqué les mêmes mesures de soutien ;**
- **DEMANDE au gouvernement de s'emparer au plus vite de la question.**

Motion adoptée à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 17/01/2023 Publication le 17/01/2023	<i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional Serge SIMEON 
---	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2023_28
Date de la décision :	2023-01-17 00:00:00+01
Objet :	Délibération 2023/28 Motion portant sur les conséquences de la hausse des coûts d'électricité pour les résidents des aires d'accueil des gens du voyage
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.4 - Voeux et motions
Identifiant unique :	059-200030633-20230117-2023_28-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200030633-20230117-2023_28-DE-1-1_0.xml	text/xml	967
Nom original :		
2023.28.pdf	application/pdf	579021
Nom métier :		
99_DE-059-200030633-20230117-2023_28-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	579021

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 janvier 2023 à 10h11min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 janvier 2023 à 10h11min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 janvier 2023 à 10h11min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 janvier 2023 à 10h12min03s	Reçu par le MI le 2023-01-17